

**ARRÊTÉ DU 20 MAI 2016 PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DES
PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES REPRÉSENTANT LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES AUX CONSEILS CENTRAUX D'UNIVERSITÉ PARIS-EST**

Le Président de la Communauté d'Universités et Établissements Université Paris-Est,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.718-7 et suivants,

Vu le décret n°2015-156 du 11 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université Paris-Est », et notamment ses articles 7 et 8,

Vu l'article 4.2 du règlement intérieur d'Université Paris-Est,

Vu l'arrêté du 22 avril 2016 portant publication de la liste des personnalités extérieures représentant les collectivités territoriales au Conseil d'administration d'Université Paris-Est,

ARRÊTE

Article 1^{er} : objet

Le présent arrêté complète l'arrêté du 22 avril 2016 portant publication de la liste des personnalités extérieures représentant les collectivités territoriales au Conseil d'administration d'Université Paris-Est et porte publication des personnalités extérieures représentant le Conseil régional d'Ile-de-France au Conseil académique.

Article 2 : liste des personnalités extérieures représentant les collectivités territoriales aux conseils centraux d'Université Paris-Est

Conformément à l'article 4.2 du règlement intérieur d'Université Paris-Est, sont désignées membres du Conseil d'administration d'Université Paris-Est au titre du 3° de l'article 7 des statuts :

Par le Conseil régional d'Ile-de-France

Mme Faten HIDRI, Vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, titulaire.

Mme Brigitte MARSIGNY, Conseillère régionale d'Ile-de-France, suppléante.

Par le Département de Seine-et-Marne

Mme Geneviève SERT, Vice-présidente en charge des collèges et de l'enseignement, Conseillère départementale du canton de Lagny-sur-Marne, titulaire.

Mme Véronique PASQUIER, Conseillère départementale du canton de Claye-Souilly, suppléante.

Par le Département du Val-de-Marne

Mme Jeannick LE LAGADEC, Conseillère départementale du Val-de-Marne, titulaire.

Mme Brigitte Jeanvoine, Vice-présidente du Conseil départemental du Val-de-Marne, suppléante.

Conformément à l'article 4.2 du règlement intérieur d'Université Paris-Est, sont désignées membres du Conseil académique d'Université Paris-Est au titre du 3° de l'article 14 des statuts :

Par le Conseil régional d'Ile-de-France

Mme Claudine THOMAS, Conseillère régionale d'Ile-de-France, titulaire.

Mme Thi Hong Chau VAN, Conseillère régionale d'Ile-de-France, suppléante.

Article 3 : exécution

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Champs-sur-Marne, le 20 mai 2016,

Philippe Tehamitchian

